



14 route d'Angers 49124 St Barthelemy d'Anjou
www.habitatconception.fr
Tel : 02 41 88 91 93 – contact@habitatconception.fr

Règlement du jeu :

« GAGNEZ UNE TROTTINETTE ELECTRIQUE AVEC HABITAT CONCEPTION » au Salon de l'Habitat d'Angers du 23 au 26 septembre 2022

Article 1

Habitat Conception, société au capital de 15 000 €, immatriculée au R.C.S d'ANGERS sous le numéro 345 379 267, dont le siège social est situé au 14 Rte d'Angers 49124 St Barthelemy d'Anjou, représenté par son Gérant M Eric LHERMURIER, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, du vendredi 23/09/2022 au Lundi 26/09/2022.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne visiteuse du salon de l'habitat d'ANGERS, à l'exclusion des membres du personnel d'HABITAT CONCEPTION, des mineurs et de toute personne ayant participé à l'organisation du présent jeu..

Article 3

Eléments du Jeu : des bulletins de participation imprimés comprenant des cases à remplir avec votre nom, prénom, adresse complète, téléphone et e-mail.

Ce bulletin comportera des questions relatives à la construction de maison individuelle.

Ces bulletins seront distribués lors du Salon de l'Habitat d'Angers sur le stand Habitat Conception.

Article 4

Ce jeu se déroule de la manière suivante :

Pour participer au tirage au sort, vous remplissez le bulletin de participation qui vous sera donné au Salon de l'Habitat de ANGERS et le glissez dans l'urne présente sur le stand HABITAT CONCEPTION, Grand Palais D77. Le jeu sera ouvert du vendredi 23/09/2022 10h et se terminera le Lundi 26/09/2022 à 15h30.

Article 5

La participation est limitée à une grille de jeu par personne (même nom, même adresse), et ce quelle que soit la date à laquelle le bulletin est déposé.

Eric Lhermurier

Article 6

Tout bulletin illisible, raturé, incomplet ou incorrectement rempli ainsi que tout bulletin ne répondant pas aux conditions mentionnées à l'article 2 du présent règlement sera considéré nul. Il en sera de même en cas de pluralité de bulletins au nom et adresse de la même personne. Dans cette hypothèse, chacune des participations sera considérée nulle.

Article 7

Le gagnant du jeu sera désigné par tirage au sort sur le stand de HABITAT CONCEPTION au Salon de l'Habitat le Lundi 26 septembre 2022 à 15h30 par une tiers personne. Le nom du gagnant sera annoncé oralement..

Article 8

Le lot à gagner est : 1 Trotinette électrique de marque XIAOMI MI ELECTRIQUE SCOOTER 3 FR coloris white grey Taille TU « tranche d'Age des utilisateurs prévu par le fabricant de 16 à 50 ans » valeur du produit 449.99 Euros TTC
En fonction des disponibilités du moment de notre fournisseur, la société Habitat Conception s'autorise à fournir un matériel équivalent ou un autre lot d'une même valeur financière. Le prix offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie du matériel qui en bénéficie. Habitat Conception ne sera en aucun cas tenue responsable des défauts éventuels du lot attribué et de son utilisation.
Le gagnant dans le cadre de l'utilisation du matériel s'engage à se référer à la notice du fabricant ainsi que les lois et règlement en vigueur sur la voie publique.

Article 9

Le règlement du jeu est déposé auprès de la SCP COJUSTICIA, auprès de Maître Bedon, Huissier de Justice Associé 90 B route du Hutreau - 49130 LES PONTS DE CE. Le règlement du jeu est disponible sur simple demande en écrivant ou par mail ou en se déplaçant à la société : HABITAT CONCEPTION au 14 Route d'Angers – 49124 St Barthelemy d'Anjou.
Les frais éventuels d'affranchissements pour cette demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur à toutes personne qui en fait la demande écrite avant le 27 septembre 2022, une demande par personne.

Article 10

Au moment du tirage au sort, le gagnant étant présent, le lot lui sera remis sous présentation de sa pièce d'identité.
En cas de non présence sur le lieu du tirage au sort à 15h30, le gagnant sera averti par courrier, par téléphone ou mail. Il pourra alors récupérer le lot sur présentation de sa pièce d'identité, dans les 2 semaines suivant le salon soit du 26 septembre 2022 au 10 Octobre 2022 à siège social HABITAT CONCEPTION 14 route d'Angers 49124 St Barthelemy d'Anjou. En cas d'impossibilité de se rendre à Habitat Conception durant la période citée, le gagnant dispose d'un mois, soit jusqu'au 26 Octobre 2022 pour récupérer son lot. Passé ce délai, le lot sera considéré comme refusé et perdu. Le gagnant ne pourra prétendre à aucun échange ou remboursement de la valeur vénale du lot.

Article 11

Le remboursement du timbre utilisé pour la demande d'opposition à l'utilisation des données à des fins de prospection utilisé pour la demande écrite de règlement complet se fera au tarif normal en vigueur pour les courriers de moins de 20g, si le participant en fait la demande écrite jointe ou adressée sous pli suffisamment affranchi avant le 27 Septembre 2022 minuit (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

HABITAT CONCEPTION au 14 Route d'Angers - 49124 Saint Barthelemy d'Anjou

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, manifestement frauduleuse, adressée autrement que par voie postale, envoyée sous pli insuffisamment affranchie, ou effectuée après le 27 Septembre 2022 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle.

Aucune demande de remboursement par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Les demandes feront l'objet d'un remboursement par virement dans un délai de six à huit semaines à compter de leur réception. Il est précisé qu'une seule participation par personne étant autorisé, il ne sera procédé qu'à un seul remboursement des frais de timbres par personne.

Eric Harmurier


Article 12

A partir des données collectées dans le cadre de ce jeu, un fichier sera constitué par la société organisatrice pour la gestion de l'opération.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants peuvent s'opposer à l'utilisation de leurs données à des fins de prospection et bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant. A cette fin, ils peuvent exercer leurs droits en écrivant à: Habitat Conception 14 route d'Angers 49124 St Barthelemy d'Anjou.

Ces données sont destinées exclusivement à la société organisatrice. La société organisatrice se réserve la possibilité de suspendre le jeu si elle estime qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la sécurité d'une information personnelle des participants, ou de le prolonger si les circonstances l'exigent.

Le gagnant autorise par avance et gracieusement, à des fins commerciales et publicitaires, l'usage de leur nom, adresse et image.

Article 13

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les participants disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant au Gérant M LHERMURIER Eric dont le siège social est situé 14 Route d'Angers 49124 Saint Barthelemy d'Anjou.

Article 14

HABITAT CONCEPTION pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière. La participation au présent jeu implique implicitement l'acceptation de cette disposition.

Article 15

HABITAT CONCEPTION ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 16

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

Eric Lhermurier
